



Modalités d'obtention et de renouvellement du label

Descriptif :

Modalités d'obtention et de renouvellement du label

Sommaire :

- Demande de labellisation
 - Demande de renouvellement de labellisation
-

Lors de son discours sur l'Europe prononcé à la Sorbonne, le président de la république a annoncé plusieurs mesures qui ont été entérinées lors du dernier conseil des ministres européens de l'éducation : processus d'harmonisation des diplômes, maîtrise d'au moins 2 langues vivantes étrangères et période de 6 mois passée dans un autre pays européen pour la moitié d'une classe d'âge avant ses 25 ans.

Pour atteindre les objectifs fixés, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité créer le Label Euroscol des écoles et établissements scolaires.

Il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

Démarche qualité globale, le Label Euroscol valorisera à un niveau local, académique et national l'engagement des établissements scolaires dans les activités d'ouverture européenne et internationale.

Le Label est délivré par le recteur pour une durée initiale de 3 ans sur proposition d'une commission académique.

Les établissements qui ont été **labellisés pour la première fois en 2023** doivent demander le renouvellement de la labellisation pour en garder le bénéfice. Ce renouvellement sera délivré selon les mêmes modalités qu'une première demande. **Le renouvellement sera délivré pour une durée de 5 ans .**

 [Campagne de labellisation Euroscol des écoles et des établissements](#) (PDF de 687.6 ko)

● Demande de labellisation

Les écoles et établissements qui souhaitent **obtenir le label Euroscol** sont invités à consulter le cahier des charges et à renseigner la fiche de candidature ci-dessous.

 [Cahier des charges du label Euroscol](#) (PDF de 511.9 ko)

 [Dossier de candidature au label Euroscol](#) (Word de 76.4 ko)

 [Dossier de candidature au label Euroscol](#) (PDF de 228.7 ko)

● Demande de renouvellement de labellisation

Les écoles et établissements qui souhaitent renouveler le label sont invités à renseigner la fiche de candidature ci-dessous.

 [Dossier de candidature au renouvellement de la labellisation Euroscol](#) (Word de 87.4 ko)

La demande (initiale ou renouvellement) est à transmettre au [Srareic-Site de Poitiers](#) pour le **5 juin 2026**.

Le SRAREIC vous propose un accompagnement sous forme de visioconférence, le mercredi 13 mai de 13h à 14h.

[Lien pour la visioconférence](#) 

► [Établissements labellisés dans l'académie de Poitiers](#) 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.